

# 6.1

## Avis et communiqués

---

---

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### **Avis 52-322 du personnel des ACVM - État d'avancement du projet de règlement abrogeant et remplaçant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs***

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publie le présent avis en vue d'informer les participants au marché de l'état d'avancement du projet d'abrogation et de remplacement du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* ainsi que des annexes et de l'instruction générale connexes.

Le 18 avril 2008, les ACVM ont publié pour consultation les documents suivants :

- le projet de *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, dont les Annexes 52-109A1, 52-109AE1, 52-109A1 – PAPE/PCI, 52-109A1N, 52-109A1 – Notice annuelle, 52-109A2, 52-109AE2, 52-109A2 – PAPE/PCI et 52-109A2N;
- le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (collectivement, les « projets de textes »).

La période de consultation sur les projets de textes a pris fin le 17 juin 2008. Nous avons reçu 26 mémoires. Nous avons examiné tous les commentaires reçus et ne prévoyons pas recommander de changements importants aux projets de textes.

Un certain nombre d'intervenants ont demandé le report en 2009 de la date d'entrée en vigueur proposée des projets de textes, prévue pour le 15 décembre 2008. Nous continuons de croire que la date proposée est appropriée et la recommanderons à nos autorités de réglementation respectives.

Nous sommes à rédiger la version définitive des projets de textes et en recommanderons la publication dès que possible. La publication des documents finaux est assujettie à l'approbation des autorités de réglementation.

#### **Questions**

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

*Autorité des marchés financiers*

Nicole Parent  
 Analyste, Direction des marchés des capitaux  
 514-395-0337, poste 4455  
[nicole.parent@lautorite.qc.ca](mailto:nicole.parent@lautorite.qc.ca)

*Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*

Marion Kirsh  
Associate Chief Accountant  
416-593-8282  
[mkirsh@osc.gov.on.ca](mailto:mkirsh@osc.gov.on.ca)

Sandra Heldman  
Senior Accountant, Corporate Finance  
416-593-2355  
[sheldman@osc.gov.on.ca](mailto:sheldman@osc.gov.on.ca)

Jason Koskela  
Legal Counsel, Corporate Finance  
416-595-8922  
[jkoskela@osc.gov.on.ca](mailto:jkoskela@osc.gov.on.ca)

*British Columbia Securities Commission*

Carla-Marie Hait  
Chief Accountant, Corporate Finance  
604-899-6726  
[chait@bcsc.bc.ca](mailto:chait@bcsc.bc.ca)

Sheryl Thomson  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
604-899-6778  
[sthomson@bcsc.bc.ca](mailto:sthomson@bcsc.bc.ca)

*Alberta Securities Commission*

Fred Snell  
Chief Accountant  
403-297-6553  
[fred.snell@seccom.ab.ca](mailto:fred.snell@seccom.ab.ca)

Kari Horn  
General Counsel  
403-297-4698  
[kari.horn@seccom.ab.ca](mailto:kari.horn@seccom.ab.ca)

Patricia van de Sande  
Securities Analyst  
403-355-4474  
[patricia.vandesande@seccom.ab.ca](mailto:patricia.vandesande@seccom.ab.ca)

*Commission des valeurs mobilières du Manitoba*

Bob Bouchard  
Directeur, Financement des entreprises  
204-945-2555  
[bob.bouchard@gov.mb.ca](mailto:bob.bouchard@gov.mb.ca)

**Le 11 juillet 2008**